

ANNEXE INSTRUCTIONS DE COURSE

Challenge CLUB de VOILE d EVIAN 2023

7 avril au 9 octobre 2023

Club de Voile d'Evian Grade 5C

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est au Club House ;
- 3.2 Le PC course est situé au Club House 04 50 75 06 46.
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 72

4. CODE DE CONDUITE

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé près de la Station essence
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 5 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Dates des courses

1^{er} manche du challenge : 07 avril 2023 au 26 mai 2023 (inclus)

2^{eme} manche du challenge : 02 juin 2023 au 04 aout 2023 (inclus)

3^{eme} manche du challenge : 18 aout 2023 au 13 octobre 2023 (inclus)

Date	Excepté	Excepté	Excepté
Du 7avril au 9 octobre	Le 9 juin	Le 21 juillet	Le 11 Aout

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est

18h30 du 7 avril au 28 Avril inclus

19h00 du 5 mai au 18 Aout inclus

18h30 du 25 aout au 9 octobre inclus

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est le pavillon de série optimist.

9. LES PARCOURS

9.2 Lors du briefing qui se tiendra une demi heure avant le signal d'attention et au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours , ainsi que l'heure de coucher du soleil.

Chaque bateau doit être représenté au briefing ou sera organisé une bourse aux équipiers

10. MARQUES

10.1 Les marques sont :

Départ	Parcours	Dégagement	Changement	Arrivée
La bouée du CVE	<ul style="list-style-type: none">➤ Les bouées des 300m, port de commerce, Lumina, Amphion➤ La bouée autonome du CVE	Une bouée jaune	La bouée autonome du CVE	La bouée du CVE Le mat arborant le drapeau Suisse sur la digue du vieux port

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre [le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord] et côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord].
- 12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 72. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera en route directe entre un mât arborant un pavillon bleu et la marque d'arrivée ou conforme à la règle 32.2 en cas de réduction de parcours avec le pavillon S.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

Le temps limite sera défini par l'heure de coucher du soleil qui sera rappelé au briefing en même temps que la météo de la soirée. La ligne est donc fermée au plus tard à l'heure du coucher du soleil.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 30 minutes après que le dernier bateau a fini la course du jour. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située dans le bureau des moniteurs du CVE. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

- 18.1 Trois courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 18.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de trois courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
 - (b) Quand trois à cinq courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
 - (c) Quand six courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
 - (d) Le bateau en charge du comité sera classé 1^{er} de la manche ex aequo avec le 1^{er} bateau de la manche.
- 18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système [temps sur temps].
- 18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, et au plus tard une demi-heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du jour.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 Un émargement sera être mis en place au début du challenge.
- 19.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est le 72.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.3 Un bateau doit être conforme aux règles y compris la règle 25 du RIPAM (feux de navigation) 10 minutes avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés CVE.

28. PRIX

Le vainqueur verra le nom de son bateau inscrit sur le trophée

ARBITRES DESIGNES

Président-e du comité de course : Chaque Skipper ou son représentant à tour de rôle comme définit sur le site internet du CVE et le tableau ci-dessous

Président-e du jury : Choisi parmi les concurrents sans conflit d'intérêt

Tournus de comité de course 2023

Manche	Date	Support	Comité	Comité VL	Comité substitution
1ère manche	07.avr.23	Hab	Lièvre		Lièvre
	14.avr.23	Hab	Abricotine		In victus
	21.avr.23	Hab	Arcadia		Merry II
	28.avr.23	Hab	Avel		Mozart
	05.mai.23	Hab + VL	Cocolap1	BE	Mr Wilson
	12.mai.23	Hab	Crunchy		Peter Pan
	19.mai.23	Hab	In victus		Yoda
	26.mai.23	Hab	Merry II		Abricotine
2ème manche	02.juin.23	Hab + VL	Mozart	BE	Arcadia
	16.juin.23	Hab	Mr Wilson		Avel
	23.juin.23	Hab	Peter Pan		Cocolap1
	07.juil.23		Yoda	BE	Crunchy
	14.juil.23	Hab	Abricotine		In victus
	21.juil.23	Hab	Arcadia		Merry II
	28.juil.23	Hab	Avel		Mozart
	04.août.23	Hab + VL	Cocolap1	BE	Mr Wilson
3ème manche	18.août.23	Hab	Crunchy		Peter Pan
	25.août.23	Hab	In victus		Yoda
	01.sept.23	Hab + VL	Merry II	BE	Abricotine
	08.sept.23	Hab	Mozart		Arcadia
	15.sept.23	Hab	Mr Wilson		Avel
	22.sept.23	Hab	Peter Pan		Cocolap1
	29.sept.23	Hab	Yoda		Crunchy
	06.oct.23	Hab + VL	Abricotine	BE	In victus
	13.oct.23	Hab	Arcadia		Merry II

**ANNEXE ZONES DE COURSE
ANNEXE PARCOURS**

Les parcours seront construits dans la zone délimitée par :

- La frontière suisse au Nord soit environ 46° 27' de latitude nord
- La bouée des 300 mètres du Lumina à l'est
- La cote française au sud
- La bouée des 300 mètres du port d'Amphion à l'ouest

Les bateaux de ligne de la CGN sont prioritaires et représentent donc des obstacles.

ANNEXE POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel peut être effectué à toutes les marques.